

***42ème Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière
de la Charente Maritime 19 mai 2017 La Rochelle***

Résolution générale

L'indépendance syndicale est une exigence

L'Union Départementale des syndicats de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE de la Charente-Maritime réunie en congrès le 19 mai 2017 réaffirme son profond attachement à la Charte d'Amiens et par conséquent à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action. Fidèle à ces principes, FORCE OUVRIERE ne donne aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques. L'essence même de notre organisation est la défense des intérêts matériels et moraux des salariés que nous représentons, dans le cadre du seul mandat qu'ils nous ont confié.

Le congrès affirme son combat contre le corporatisme. C'est l'indépendance syndicale qui est source de liberté par son opposition à la cogestion politique et économique. Le congrès réaffirme son opposition à l'unicité syndicale, au syndicalisme rassemblé ou à l'intersyndicale permanente. Il renouvelle sa revendication pour l'abrogation de la loi du 20 août 2008 portant sur la représentativité des syndicats et le retour à la liberté de désignation des délégués syndicaux

Pour le congrès, lorsque la revendication commune est clairement définie, l'action avec d'autres organisations syndicales est tout à fait possible.

Combattre l'austérité

Parce qu'elles sont destructrices économiquement, socialement et démocratiquement, le congrès est opposé aux politiques d'austérité, quelle que soit leur origine. Il combat la dictature néolibérale de la dette qui sacrifie des dépenses essentielles (solidarité, santé, éducation, ...) et il prône un combat nécessaire de défense et de reconquête de droits sociaux, sources de liberté et de progrès social.

Le congrès condamne ainsi les exonérations de cotisations sociales et toute décision de réduction des dépenses publiques. De même, il condamne le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et continue d'exiger le retrait du Pacte de Responsabilité.

Le congrès soutient les syndicats dans leur lutte contre les effets désastreux des traités européens et internationaux qui sacrifient le pouvoir d'achat, les emplois et condamnent l'industrie.

Abroger la loi Travail

Ultra minoritaire, imposée à coups de 49-3, la loi Travail détruit des droits collectifs et accroît les inégalités ainsi que la précarité, dans la continuité du pacte budgétaire européen et du pacte de responsabilité. L'inversion de la hiérarchie des normes qui concerne, dans un premier temps, le temps de travail et la poursuite des travaux de réécriture du Code du travail s'inscrit dans une destruction programmée des conventions collectives de branches par le transfert de pans entiers du droit du travail et de la négociation collective au niveau de l'entreprise anticipant celle des statuts de la fonction publique. La remise en cause des majorations des heures supplémentaires, la facilitation des licenciements et l'affaiblissement de la médecine du travail sont au cœur de cette loi.

Pour faire suite aux mobilisations contre le projet de loi, le congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE se prononce pour l'abrogation de cette loi.

Défendre la protection sociale

Le congrès déplore les attaques sans précédent de notre protection sociale sur toutes les branches : maladie, retraite, famille et accident du travail et il en est de même pour l'assurance chômage.

Le congrès confirme son attachement à la Sécurité Sociale fondée sur la cotisation sociale, salaire différé qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la Sécurité Sociale et une garantie pour son avenir. Le congrès rappelle avec force la nature républicaine de la protection sociale du régime d'assurance maladie obligatoire, expression de la solidarité entre tous les salariés et garante de l'égalité d'accès aux soins pour tous.

Le congrès condamne tous les dispositifs de maîtrise budgétaire comme les mesures de rigueur décidées au nom de la réduction des dépenses publiques.

Le congrès rappelle le principe de la Sécurité Sociale du 4 octobre 1945 : « cotiser selon ses moyens, se soigner selon ses besoins ». Cette solidarité est primordiale. Cet « amortisseur social » que nombre de pays envient ne peut être abaissé au niveau d'un bien de consommation ordinaire. La loi du marché ne peut s'appliquer à la protection sociale collective.

Force Ouvrière s'opposera à toute volonté de remise en cause de la République sociale, dont fait partie la Sécurité sociale.

« Le service public, c'est la République ! »

Le congrès réaffirme son attachement à la République une et indivisible.

Le congrès revendique le respect du maillage territorial garant de l'égalité de traitement de tous les citoyens et refuse la disparition des communes et des départements.

Le congrès rappelle sa totale opposition à la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), à la régionalisation, aux réformes régressives RGPP (révision générale des politiques publiques), MAP (modernisation de l'action publique), RéATE (réforme de l'administration territoriale de l'État), destructrices d'emplois et de missions, remettant ainsi en cause l'existence des services publics, en privatisant tout ou partie des services œuvrant pour les besoins de la population.

Le congrès combat fermement la mise en place de maisons de services au public qui concourent à la destruction du service public républicain de qualité.

Le congrès dénonce le dénigrement systématique dont font l'objet la fonction publique et ses agents et réaffirme son attachement à un service public de proximité et de qualité.

Le congrès se prononce contre les réformes destructrices de l'école républicaine et exige leurs abrogations.

Le congrès dénonce les mesures de régionalisation, de territorialisation de l'enseignement et d'autonomie des établissements.

Le congrès réitère son opposition à la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST), à la tarification à l'activité (T2A), à la loi Touraine et aux Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) qui organisent la mutualisation des services hospitaliers, qui ruinent les hôpitaux publics, alourdissent le travail des agents en le rendant dangereux pour eux et en remettant ainsi en cause la qualité des soins et la prise en charge des patients.

« A travail égal, salaire égal »

Le congrès revendique l'égalité des droits pour l'accès à l'emploi, à la retraite, l'amélioration des conditions de travail, l'évolution de carrière, le salaire, l'accès à la formation professionnelle...

Pour le congrès, la question du temps partiel contraint est un fléau pour l'égalité. Le congrès rappelle que la norme reste un contrat à durée Indéterminée (CDI) ou un emploi statutaire à temps plein.

Concernant le temps partiel imposé, le congrès exige l'abrogation des dérogations rendant inefficace la durée minimale de 24 heures.

Le congrès revendique également :

- Augmentation générale des salaires, pensions, retraites et minimas sociaux
- Arrêt des délocalisations, maintien de tous les emplois.
- SMIC à 1800 euros bruts par mois, soit 80% du salaire médian
- Refus de tout nouvel allongement de la durée de cotisation et de tout nouveau recul de l'âge légal de départ en retraite à taux plein à 60 ans.
- Maintien et amélioration des conventions collectives, du statut général et des statuts particuliers des 3 versants de la fonction publique

Renforcer et développer FORCE OUVRIERE

1 Syndicalisation

Le congrès décide la poursuite du développement de Force Ouvrière dans le département : Recherche de nouvelles implantations et renforcement de celles qui existent.

2 Les Unions Locales

Le congrès encourage les Unions Locales :

- à développer la coordination interprofessionnelle
- à accompagner les syndicats à leur demande
- à renforcer les permanences pour l'accueil et la défense des salariés

3 Elections professionnelles

Le congrès appelle tous ses militants et adhérents à voter et faire voter pour les listes FORCE OUVRIERE à l'occasion de chaque élection dans les entreprises et services, notamment pour les élections générales de 2018.

Le Congrès salue les militants qui, tous les jours, dans leur activité syndicale de défense des intérêts matériels et moraux des salariés, établissent la représentativité réelle de FORCE OUVRIERE.

Le congrès appelle les travailleurs salariés, actifs, sans emploi et retraités :

- à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue FORCE OUVRIERE,
- à amplifier son développement par la création de nouvelles implantations syndicales,
- à développer leur syndicat, à se mobiliser et à défendre partout les revendications avec FORCE OUVRIERE.